



## Procès-verbal

Séance du 12 décembre 2023 à 19h00 heures  
Salle du Conseil communal

Sous la Présidence de Monsieur Pascal Refondini

1. Opérations préliminaires
2. Assermentation de la nouvelle secrétaire du Conseil communal
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023
4. Communications du bureau et de la Municipalité
5. Informations au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes (AJENOL, ASIGOS et Commission du feu).
6. Assermentation d'une nouvelle Conseillère communale, Mme Isabelle MÜHLHEIM
7. Préavis No 8/2023 relatif au projet de budget 2024
8. Préavis No 9/2023 relatif au transfert des bâtiments scolaires primaires à l'ASIGOS
9. Interpellations, motions, postulats.
10. Propositions individuelles et divers.

**Monsieur le Président** ouvre la séance en adressant les meilleures salutations aux conseillères et conseillers, aux jeunes citoyens de la Commune qui depuis cette année peuvent, sur demande, participer aux séances du Conseil Communal.

Il adresse ses vœux pour un rétablissement rapide au syndic **Monsieur Serge Roy**, absent ce soir pour des raisons de santé. Il remercie **Monsieur Valter Calce**, notre huissier, pour la mise en place, dans les meilleures conditions, de la salle de conseil.

Il précise que les scrutateurs seront **Mme Michèle De Preux** ainsi que **Mme Laurence Aubort**, les remercie et rappelle le rôle très important.

Il indique que la secrétaire chargée de la prise de note pour le PV de la séance sera **Mme Marine Lember** avant l'arrivée de **Monsieur Julien Oberson** qui prend la place de Mme Michèle de Preux.

### 1. Opérations préliminaires- Appel

Effectif	:	49 (sans Mme Isabelle Mühlheim)
Présents	:	39
Excusés	:	7
Absents	:	4
Majorité	:	20

Le quorum de 26 conseillers étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer selon l'Article 55 de notre Règlement Communal.

Le Président s'enquiert de la bonne réception dans les délais de l'ordre du jour de la séance et soumet à votation l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté in extenso à l'unanimité des voix.

### 2. Élection de la nouvelle secrétaire du Conseil communal

Le Président propose au Conseil Communal de procéder à l'élection de **Mme Marine Lember** en qualité de secrétaire du Conseil. Mme Marine Lember est élue par acclamation sans assermentation puisqu'elle a été assermentée en tant que Conseillère communale pour la présente législature.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023

Le Président ouvre la discussion concernant le Procès-Verbal de la séance du 10.10.2023.

**Monsieur Christian Bovard** fait quelques remarques sur le nombre de conseillers communaux. En effet il y a 49 conseillers en lieu et place de 50 car Mme Mühlheim n'avait pas encore été assermentée. Par ailleurs page 26, le préavis doit porter le numéro 7 de 2023. A la page 30 en regard de son intervention sur le règlement communal, il précise qu'il s'agissait du Règlement du Personnel.



**Monsieur Jean-Paul Gaspoz** indique que sa motion n'a pas été annexée au procès-verbal. Il remet le long document correspondant ce soir.

**Monsieur Sébastien Berclaz** même remarque au sujet de sa motion. Il indique qu'une « définition erronée de sa motion » a été mentionnée, et indique l'avoir envoyée par mail.

Il préférerait que soit noté dans le procès - verbal du 10 octobre 2023 le terme « relier les deux parties du village » plutôt que la notion de « trou » qui figure à l'enregistrement. Il corrige le terme e -bike de l'intervention de Monsieur Éric Stauffacher.

*Le détail de la motion est annexé à ce PV*

**Madame Isabelle Mühlheim** constate que son nom a été mal orthographié.

**Monsieur Jean-Yves Le Boudec**, excusé, a fait part d'une modification textuelle dans ses déclarations du 10 octobre page 13. Au lieu de « Il voit des incohérences venant toutes du Canton et utilisées par différentes personnes » il propose : « Il voit des incohérences inexplicables entre les différents calculs ».

Votation sur le Procès-Verbal -Il est adopté avec :

Oui : 32

Non : 0

Abstentions : 4



#### 4. Communications du Bureau et de la Municipalité

Le Président rappelle qu'il convient d'adresser motions, postulats et autres demandes au Conseil, et non à la Municipalité, et dont l'adresse est [conseil@jouxkens-mezery.ch](mailto:conseil@jouxkens-mezery.ch)

Il indique n'avoir rien reçu pour la présente séance du Conseil communal.

M. Berclaz propose de vérifier si cette adresse figure bien sur le site de la commune.

##### Communications du bureau :

Le Président présente les résultats des élections fédérales du 22 octobre.

Le taux de participation à Jouxkens, comme d'habitude, a été plus élevé par rapport à la moyenne cantonale. Il présente ensuite les résultats pour le canton de Vaud dans lequel Messieurs Pierre Yves Maillard et Pascal Broulis ont été élus au Conseil des États.

Il précise que le 3 mars nous serons appelés aux urnes pour deux initiatives fédérales.

*Document présenté joint au présent procès-verbal*

##### Communications de la Municipalité :

**Monsieur Thierry Reymond** intervient en tant que syndic suppléant en l'absence du syndic Monsieur Serge Roy qui a dû subir une intervention urgente. Il prend la parole et nous transmet ses cordiales salutations. Il présente huit sujets.

- **Procédure d'élaboration et d'adoption des règlements communaux** : il rappelle notamment que les propositions d'amendements devraient être annoncés à l'avance, déposée par écrit au bureau du Conseil.
- **ASIGOS** : la Municipalité organise le 14 mars 2024 une séance d'information à l'intention du Conseil Communal. La séance est facultative, mais fortement recommandée.
- **SDNL** : Les bureaux techniques SDNL et SDOL ont réuni leurs forces, les 11 municipalités du SDNL ont déjà voté.
- **Plan d'affectation à Grandchamp** – Rejet du recours de l'hoirie Gross, le TF doit statuer prochainement.
- **Travaux ch. de la Bâtiaz** – les travaux seront suspendus jusqu'au 15 janvier.
- **Travaux Ch. De Crissier** – les travaux seront terminés en fin d'année, mais le revêtement bitumineux sera appliqué au printemps.
- **Sécurité informatique** – Le 23 novembre, une matinée de sensibilisation sera organisée à l'intention du personnel de la Commune.

*Le détail des communications de la Municipalité est annexé à ce PV*



## 5. Informations au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes (AJENOL, ASIGOS et Commission du feu)

### AJENOL Mme Lauriane Bridel

La dernière séance a eu lieu le 15 novembre avec la participation de **Madame Laure Bridel et Monsieur le Syndic Serge Roy**.

Des changements sont intervenus au niveau de la direction.

Le Municipal en charge des écoles à Prilly a également été remplacé.

Modernisation et professionnalisation notamment par le développement, l'implémentation et le paramétrage du logiciel et des projets transversaux.

Augmentation substantielle du budget en raison des changements intervenus : coût de 13.76 Fr actuellement par habitant au lieu de 7.82 Fr précédemment. Sentiment « d'avoir été mis devant le fait accompli » en raison d'un déficit de communication et de transparence.

Pas de question posée.

*Le détail du rapport est annexé à ce PV*

### ASIGOS Monsieur Jacek Manthey

Lors de la séance du 29 novembre à Romanel, deux préavis ont été adoptés :

- Le transfert des bâtiments scolaires primaires des communes membres à l'ASIGOS été accepté. Il a été amendé par la Commission de gestion et accepté malgré la motion de Monsieur Jacek Manthey, refusée.
- Révision des statuts Asigos : les amendements de Monsieur Jacek Manthey ont été refusés.
- Un préavis a été déposé par le groupe socialiste au sujet de l'accès aux infrastructures scolaires par les personnes à mobilité réduite
- 3 préavis sont à venir à la séance du 17 janvier prochain.

Pas de question posée.

*Le détail du rapport est annexé à ce PV*

### Commission du feu M. Hondo Jermidi

Pas de communication, la prochaine séance se tiendra le 31.01.2024.



## 6. Assermentation d'une nouvelle conseillère communale, Mme Isabelle Mühlheim

Le Président invite Madame Isabelle Mühlheim au micro et demande à l'assemblée à se lever. Il procède par la suite à son assermentation, lui adresse ses félicitations et l'invite à prendre place dans la salle.

## 7. Préavis No 8/2023 relatif au projet de budget 2024

**Monsieur Michel Rochat** pour la Commission des finances présente le rapport à la suite des séances du 20 et 30 novembre avec rencontre de Monsieur Thierry Reymond, Municipal des finances et de notre Boursier communal. Il les remercie pour leurs explications et présente les conclusions de la commission. Il termine par un bon mot relatif à la part versé par Jouxkens Mézery dans le cadre de la péréquation.

Il propose d'approuver et d'adopter le projet de budget 2024.

**Monsieur Thierry Reymond** remercie la Commission des Finances pour son rapport, et corrige la valeur de l'excédent de l'exercice à 321'300 CHF.

**Monsieur Gilbert Smadja** parle d'un budget « prudent », ce qu'il considère très bien, et signale que le montant encaissé en impôt, part en grande partie à la péréquation cantonale. Il serait donc plutôt judicieux de baisser l'impôt plutôt que de l'augmenter.

**Thierry Reymond** réplique que le 01.01.2025 la péréquation changera et notre Commune sera gagnante.

Monsieur le **Président propose** l'examen de projet de budget poste par poste et aux Conseillers de faire part de leurs questions/ propositions/ observations au fur et à mesure.

Au point 4 (pages 8 à 10) **Mme Michèle de Preux** pose une question relative à l'augmentation des revenus prévue, à laquelle il est répondu par **Monsieur Ogier** qu'il s'agit d'une estimation.

**Monsieur Pierre Cevey** complète le propose de Monsieur Ogier en précisant que si la taxe forfaitaire a augmenté c'est en raison du fait que désormais l'entier de l'impôt pour les déchets est dans les comptes contrairement à précédemment.

Concernant le budget 2024 des Navires au fascicule 2, pas de question.

**Monsieur Christian Bovard** prend la parole pour indiquer que le budget ne sera pas tout à fait tel que présenté en raison d'amortissements des bâtiments et panneaux scolaires.

Concernant le Tableau des emprunts, pas de question.



Monsieur le **Président** ouvre alors la discussion générale sur le Budget.

**Monsieur Gilbert Smadja** relève que le budget est prudent car le montant prévu des recettes d'impôts 2024 est inférieur aux montants prélevés en 2023 et il en est de même pour l'impôt sur la Fortune.

Dans la perspective de la péréquation, les impôts y partent presque en totalité d'où l'intérêt qu'il y aurait eu à baisser le taux d'imposition plutôt que l'augmenter.

Il pose la question de savoir pourquoi dans le budget il n'a pas été tenu compte de la cession des bâtiments scolaires. Il considère le budget pessimiste.

**Monsieur Thierry Reymond** prend la parole et répond aux interventions.

- Pour ce qui concerne le niveau des recettes, il précise que les sommes étaient plus élevées auparavant car il s'agissait de rattrapage qui n'existeront pas en 2024. Par ailleurs les revenus fiscaux sont redonnés en grande partie au Canton en effet, d'où le soutien à la nouvelle Péréquation, qui permettra une meilleure planification à l'avenir.
- Pour l'ASIGOS, il s'accorde aux observations de Messieurs Bovard et Smadja.

Le **Président** soumet à votation le préavis 08/2023.

Votation sur le Préavis

Oui : 35

Non : 0

Abstentions : 3

Le Préavis N° 08/ 2023 est adopté tel que proposé.

#### **Le conseil communal de Jouxkens-Mézery**

- vu le rapport de la Municipalité (préavis No. 8/2023),
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

d'approuver le projet de budget ordinaire de la Commune présentant un excédent de dépenses de CHF 321'300,--.



## 8. Préavis No 9/2023 relatif au transfert des bâtiments scolaires primaires à l'ASIGOS

**Monsieur Jérémie Perreaud** présente les conclusions du rapport de la Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois et recommande d'adopter le préavis.

**Monsieur Francesco Montoro** plutôt que présenter le rapport de la Commission des finances tel quel préfère le commenter.

Il met en évidence les aspects positifs : le maintien de l'école sur la commune ainsi que le plan très ambitieux d'investissements d'ASIGOS, avec la construction de 50 classes supplémentaires.

Il souligne que la gestion et l'entretien du bâtiment seront de la responsabilité de l'ASIGOS. La méthode de valorisation du transfert des bâtiments choisie est une méthode comptable linéaire avec amortissement sur 30 ans, car plus facile à mettre en place et simple à comprendre. Notre quote-part d'endettement est de 9,14 % ce qui résulte d'une méthode pragmatique.

**Madame Nathalie Schöni** remercie les deux Commissions pour leur rapport. Elle précise que jusqu'en 2026 les dépenses pour la Commune seront modestes car l'espace-temps prévu est plus important (57 classes sont à construire jusqu'à 2032). Quant à la gestion du bâtiment, elle indique qu'il y aura une gestion décentralisée, chaque commune continuera à gérer les bâtiments avec son propre personnel. La quote-part de la participation sera en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'élèves. La valeur du bâtiment est la plus juste pour la Commune en termes d'endettement.

**Monsieur Gilbert Smadja** exprime le besoin d'être rassuré au sujet de l'endettement de l'ASIGOS en termes de responsabilité de notre commune.

**Madame Nathalie Schöni** rappelle que jusqu'à 2026 l'endettement sera modeste, mais que lors de la prochaine Législature le plafond de cautionnement sera sans doute réajusté. Elle invite l'assistance à participer à la séance du 14 mars 2024 prévue sur ce sujet avec la Présidente du CODIR.

**Monsieur Alexandre Milliet** pose 2 questions relative à la salle de gymnastique et les abris PC sous Bâtiment scolaire. Quid en cas de droit de superficie ?

**Madame Nathalie Schöni** répond que les abris sont juste en dessous de la salle de gym et qu'elle est partagée avec les Navires, avec une cuisine et un bureau pour la directrice. Le taux d'occupation est de 14 heures pour l'école et de 19 heures pour les sociétés et les privés. L'école utilise la salle de gym à moins de 50%. Le prix de location semble juste car déterminé en fonction de situations similaires.

**Monsieur Jacek Manthey** fait part de ses observations. Notamment, s'il confirme que nous avons reçu des assurances que l'école reste à Jouxkens, il considère que la Commune est toutefois « aspirée » dans une très grande structure et les bâtiments de Prilly ont besoin de beaucoup de rénovations. Les dettes risquent d'augmenter



considérablement. Les municipaux auront une augmentation de leur charge de travail.

Risque qu'ASIGOS demande à la commune de mettre à disposition des terrains pour des futures constructions.

Il propose un amendement que les panneaux photovoltaïques restent la propriété de Jouxkens.

Il fait part de tous ses doutes, regrets et observations.

Il indique déposer un amendement relatif aux panneaux solaires.

**Monsieur Hugo Ineichen** pose la question de savoir si nous avons la liberté de refuser ce transfert ? Il estime que « l'on nous force peut-être la main », et propose de renoncer au transfert des bâtiments.

**Madame Nathalie Schöni** explique les raisons de la reprise des bâtiments. Depuis 2021 un manque de légalité s'est fait jour qui a obligé ce transfert. L'école primaire est déjà sur les 3 communes avec un seul interlocuteur (Prilly, Romanel, Jouxkens) et il est nécessaire de se conformer à la LEO.

Cette situation est plus favorable aux enfants et aux familles grâce à la vue d'ensemble sur les trois communes, ce qui rend plus fort.

Un CODIR à 6 personnes dont 2 municipaux de Jouxkens va être constitué et « nous y sommes bien représentés ». Elle dit assumer par plaisir la surcharge de travail et propose de refuser l'amendement sur les panneaux solaires de Monsieur Manthey car si l'on devait refuser le transfert des bâtiments on devrait payer les charges.

S'ensuivent des échanges de points de vue :

**Monsieur Vincent Ganière** explique que modifier le transfert des bâtiments signifie refuser le projet et que si les contraintes existent, nous ne sommes pas pénalisés par rapport aux autres communes.

**Monsieur Jean-François Oberson** ne voit pas pourquoi les panneaux solaires devraient être transférés. Propose de voter séparément le transfert des panneaux solaires.

**Monsieur Hugo Ineichen** indique avoir le sentiment que l'on force la main de la Commune. Il préconise le renoncement au projet.

**Monsieur Christian Bovard** indique qu'il s'agit bien évidemment d'une décision difficile, mais il est nécessaire de penser plus à l'avenir des enfants.

**Monsieur Thierry Grandchamp** rappelle que c'est Luc Recordon qui a initié le Projet et trouverait dommage que l'on ne valide pas le préavis.

**Monsieur Bernard Freemantle** indique penser aux enfants de la Commune, rappelle qu'il manque 4 classes et qu'une option serait une surélévation de l'école ce qui amènerait à régler la question des panneaux solaires.



**Monsieur Yves Guyot** souligne que le risque est de ne pas obtenir des garanties pour placer les enfants de Jouxkens dans d'autres communes. De même, trouver des nouvelles classes pose un sérieux problème. Changer les clés de répartition ne serait pas forcément avantageux pour nous. Il invite à accepter le préavis en rappelant qu'il fait partie de la Commission des affaires régionale et du développement du Nord lausannois.

**Le Président** invite les Conseillers à aller à la page 6 du préavis et à statuer sur l'amendement présenté. Il en relit les termes (supprimer « et du parc photovoltaïque ») et pose la question du prix une fois enlevés les panneaux photovoltaïques, à quoi il est répondu qu'il convient d'enlever 88'000 CHF des 454 000 CHF soit 366'00'CHF.

**Madame Nathalie Schöni** reprend la parole et indique que les panneaux litigieux font corps avec le bâtiment.

**Monsieur Francesco Montoro** rappelle la polémique sur les containers et explique qu'il faut voter oui pour les enfants et rappelle que nous sommes bien représentés.

**Monsieur André Roland** propose qu'on se prononce sur l'amendement de M. Manthey.

Il est demandé à Monsieur Manthey de préciser exactement son amendement.

**Monsieur Jacek Manthey** reprend la parole.

Le Président lui demande d'éviter de répéter les mêmes arguments pour avancer sur le sujet.

**Monsieur Jacek Manthey** ajoute alors que nous n'avons pas le choix, que nous rentrons dans une dépendance certaine et que le risque est que toutes les décisions de l'Asigos nous soient imposées.

**Monsieur Éric Stauffacher** considère l'amendement totalement irrecevable et que les panneaux photovoltaïques font partie intégrante du bâtiment duquel on pourrait simplement parler puisqu'il s'agit d'un seul bien. Il rajoute que comme petite commune nous ne pouvons avancer qu'« en montant sur les épaules des grands ».

Un débat s'engage sur le point de savoir s'il faut ou non voter sur l'amendement proposé par Monsieur Manthey et sur son contenu contesté, entre Messieurs **Oberson** (oui au vote), **Roland** (oui au vote), **Stauffacher** (oui au vote si amendement modifié par l'ajout d'un montant), **Rémond**.

**Monsieur Jacek Manthey** modifie son amendement qui est alors soumis au vote.

*L'amendement est annexé à ce PV*

Votation sur l'amendement – refusé avec :

Oui : 3

Non : 29

Abstentions : 2



Le **Président** soumet ensuite à votation le préavis no. 9/2023

Votation sur le Préavis

Oui : 29

Non : 5

Abstentions : 2

Le Préavis N° 09/ 2023 est adopté tel que proposé.

### Le conseil communal

- vu le rapport de la Municipalité (préavis No.9/2023),
- ouï le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet,
- ouï le rapport de la Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois désignée pour étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide

1. D'approuver la cession des bâtiments scolaires primaires et du parc photovoltaïque sis sur le bâtiment scolaire primaire à l'ASIGOS pour le montant de 454'000 CHF ;
2. D'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre y.c. le morcellement de la parcelle indiquée dans le présent préavis et à signer devant le notaire l'acte de droits distincts et permanents y relatif ;
3. D'enregistrer le gain comptable de cette cession au crédit du compte de recettes portant le numéro 350.4399 dans la section des bâtiments administratifs.

### 9. Interpellations, motions, postulats

**Monsieur Vincent Ganière** présente la motion de la Commission d'urbanisme sur la création d'un fond d'encouragement sur les rénovations impliquant l'utilisation des énergies renouvelables évoquée lors de la dernière séance du Conseil communal.

**Monsieur Hugo Ineichen** pose la question de savoir si le motionnaire souhaite un vote immédiat sur la motion ou préfère la création d'une commission chargée de l'étude préalable du sujet et de la proposer la prochaine fois.

**Monsieur Vincent Ganière** souhaite un vote immédiat.

Le **Président** soumet alors à votation la recevabilité de la motion.

Votation sur la Motion

Oui : 37

Non : 0

Abstention : 1

La motion est acceptée et transmise immédiatement à Municipalité.

*La motion est annexée à ce PV*

#### 10. Propositions individuelles et divers.

**Monsieur André Roland demande** des éclaircissements sur les travaux au chemin de Crissier et surtout durant les congés de fin d'année.

**Monsieur Bernard Freemantle** informe que la route sera ouverte entre 15 décembre et le 15 janvier ; le béton provisoire sera ôté au printemps pour finir les travaux.

**Madame Laurence Aubort** signale la panne du monte-charge au passage sous voie.

**Monsieur Bernard Freemantle** indique que ce fait est connu et que des solutions sont cherchées activement.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21 :40 et annonce que la prochaine séance du Conseil Communal aura lieu le **mardi 26 mars 2024 à 20h00.**

Le Président

Pascal Refondini



La Secrétaire

Marine Lemberg





# Conseil communal du 12 décembre 2023

## Conseil national - Jouxens-Mézery

RÉSULTATS FINAUX

CANDIDAT-E-S

LISTES

**PARTICIPATION**

↳ RÉSULTATS GÉNÉRAUX

24.10.2023 à 11:26

Jouxens-Mézery

↳ Résultats généraux

**19 sièges à pourvoir**

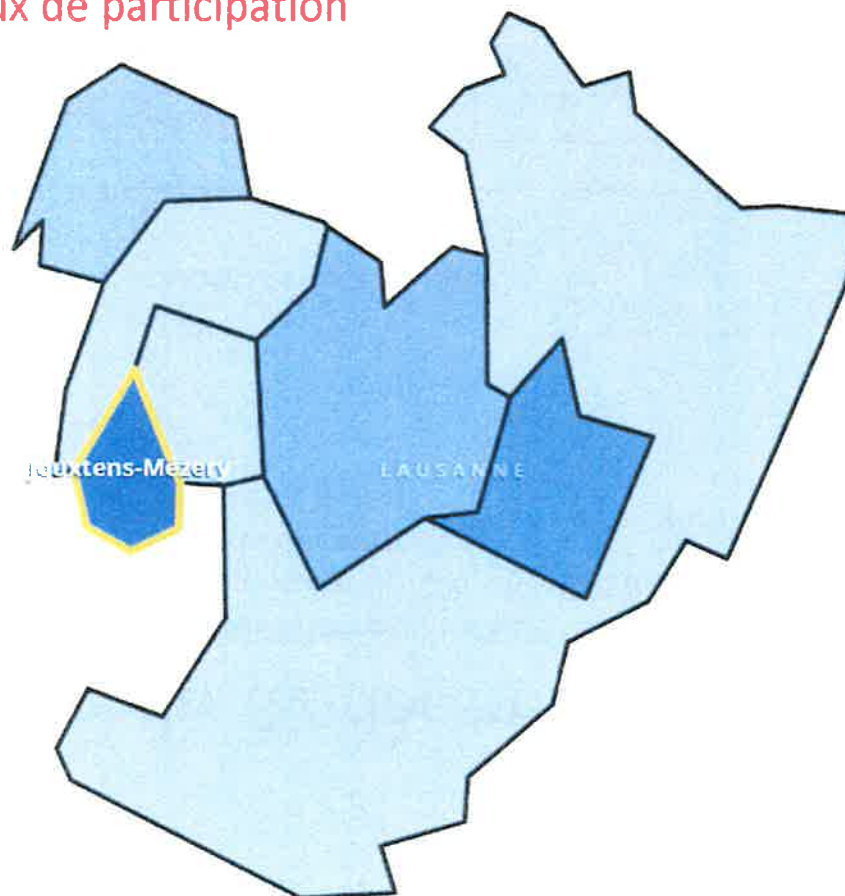
PARTICIPATION : 55,87%

### Détails du scrutin

Électeurs inscrits	968
Bulletins remis	536
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	12
Bulletins valables	521

TÉLÉCHARGER

## Taux de participation



Sources : <https://www.elections.vd.ch/>



# Conseil communal du 12 décembre 2023



Arrondissement électoral : VAUD  
Election au Conseil national du 22 octobre 2023  
Procès-verbal cantonal  
Statut complet

Formule 5

24.10.2023

11:11

Page 1 de 51

Statut du PV : Statut complet

Taux de participation

<b>MANDATS</b>	19
<b>ÉLECTEURS INSCRITS</b>	
Hommes	222'338
Femmes	252'158
Total	474'496
Dont Suisses de l'étranger	24'160
<b>CARTES DE VOTES REÇUES</b>	203'849
<b>TAUX DE PARTICIPATION</b>	40.23 %

<b>BULLETINS</b>	Rentrés	190'908
	Blancs	1'391
	Nuls	2'970
	Valables	186'547

Sources : <https://www.elections.vd.ch>



# Conseil communal du 12 décembre 2023

## Conseil national - Jouxens-Mézery

RÉSULTATS FINAUX

CANDIDAT-E-S

LISTES

PARTICIPATION

← RÉSULTATS GÉNÉRAUX

24.10.2023 à 11:26

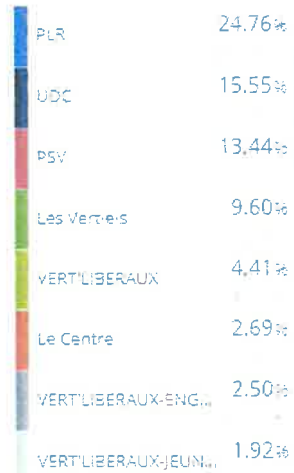
Jouxens-Mézery

← Résultats généraux

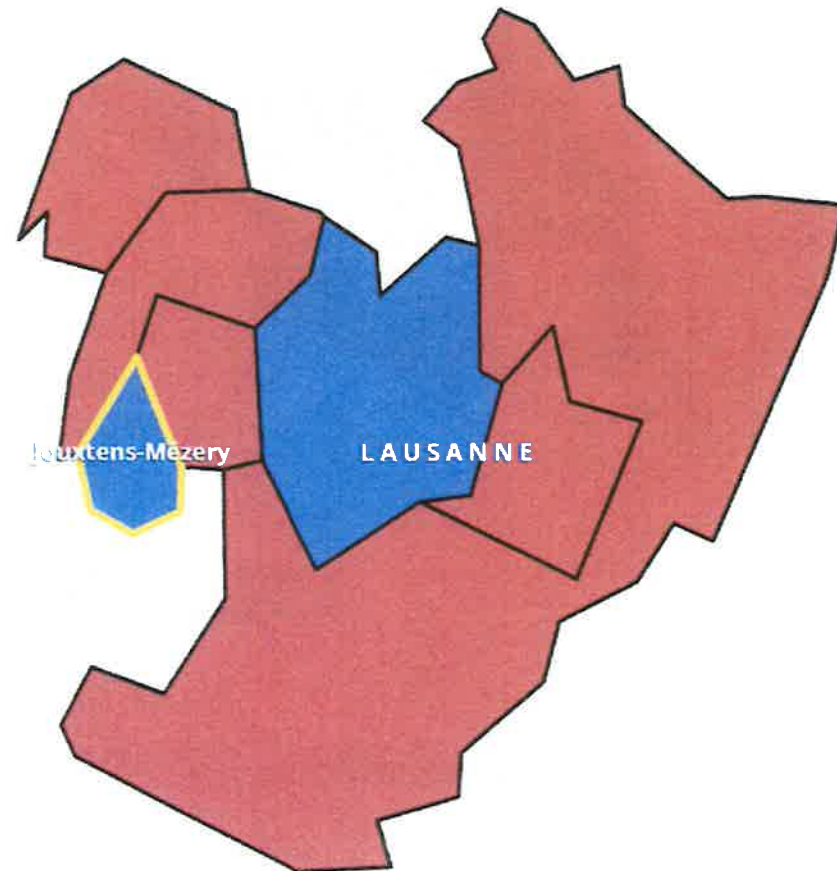
19 sièges à repourvoir

PARTICIPATION: 53,37%

21 candidats inscrits



Détails du scrutin



Sources : <https://www.>



# Conseil communal du 12 décembre 2023

## Conseil national - Canton de Vaud

RÉSULTATS FINAUX

CANDIDAT-E-S

LISTES

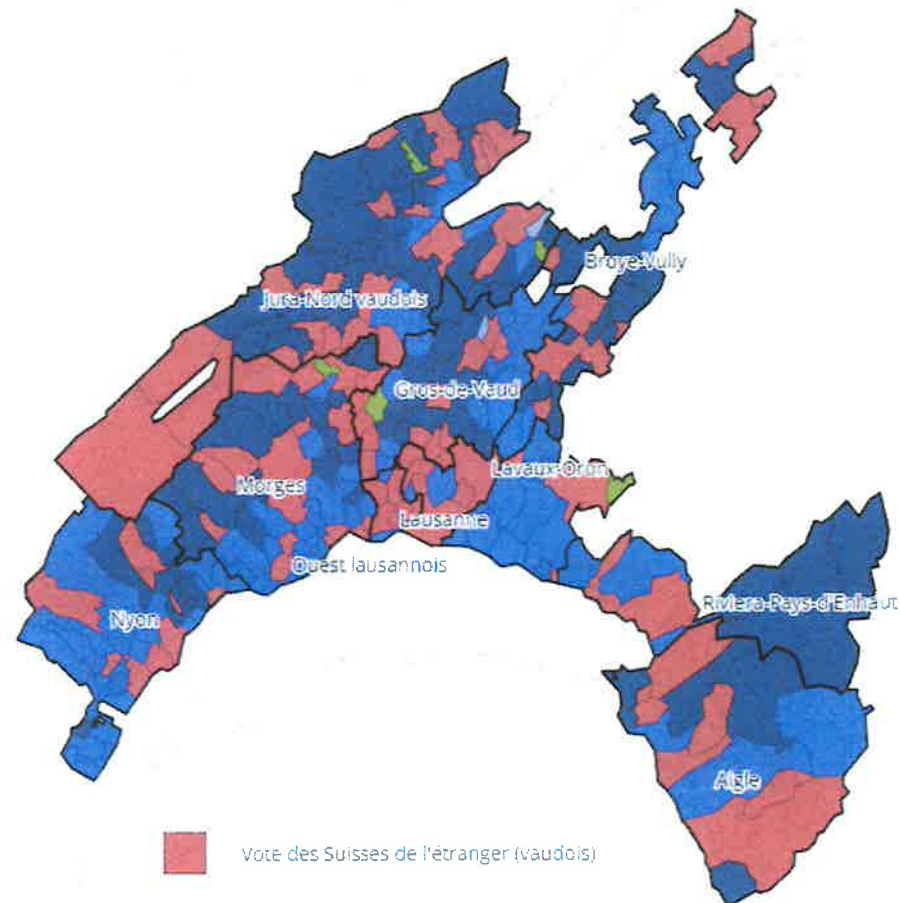
PARTICIPATION

24.10.2023 à 11:26

Canton de Vaud

19 sièges à repourvoir

PARTICIPATION : 40,23%



Sources : <https://www.elections.vd.ch/>

Détails du scrutin  
Électeurs inscrits

474'496



# Conseil communal du 12 décembre 2023

## Conseil national - Canton de Vaud

RÉSULTATS FINAUX

CANDIDAT·E·S

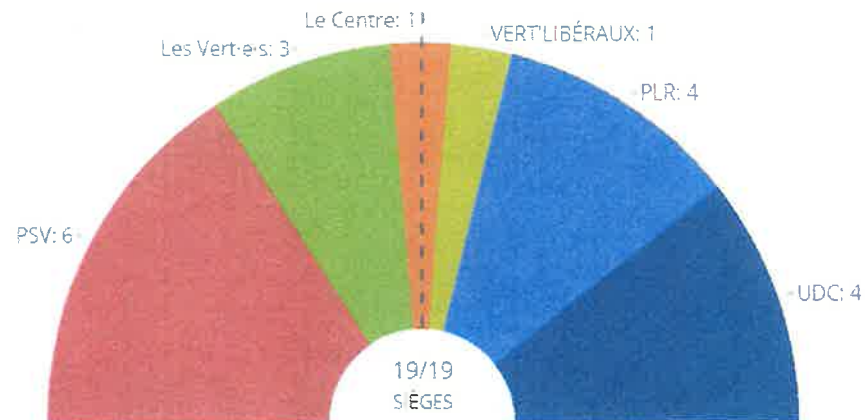
LISTES

PARTICIPATION

← RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Canton de Vaud a 19 sièges à repourvoir

Sources : <https://www.elections.vd.ch/>



Répartition des sièges

PSV	Parti socialiste vaudois	6 sièges
PLR	PLR, Les Libéraux-Radicaux	4 sièges
UDC	UDC Vaud	4 sièges
Les Vert·e·s	Les Vert·e·s, Mouvement écologiste vaudois	3 sièges
VERT·LIBÉRAUX	VERT·LIBÉRAUX	1 siège
Le Centre	Le Centre	1 siège



# Conseil communal du 12 décembre 2023

Le 12 novembre, les deux représentants vaudois au Conseil des Etats ont été élus

CONSEIL DES ETATS 12 NOVEMBRE 2023 2<sup>e</sup> TOUR

37.03 %

PARTICIPATION

*Jouxtem 47<sup>9</sup>/<sub>8</sub>*

## Résultats finaux

EF2023



PLR  
Pascal Broulis

ELU



LES VERT·E·S  
Raphaël Mahaim



PS/VD  
Pierre-Yves Maillard

ELU AU 1<sup>er</sup> TOUR



#EF2023  
Elections fédérales  
Canton de Vaud

Ce dimanche les Vaudoises et les Vaudois ont voté pour élire le 2e représentant au Conseil des Etats

Pascal Broulis (Alliance vaudoise) a été élu avec 89 058 suffrages au 2d tour.

Pierre-Yves Maillard (PSV - Les Vert.e.s) élu au premier tour avec 101 880 suffrages au 1er tour.



# Conseil communal du 12 décembre 2023

RÉSULTATS FINAUX

CANDIDAT-E-S

LISTES

PARTICIPATION

← RÉSULTATS GÉNÉRAUX

24.10.2023 à 11:40

Jouxens-Mézery

← Résultats généraux

2 sièges à repourvoir

PARTICIPATION : 58.16%

Personnes éligibles

Personnes inscrites

Votants

Broulis Pascal	53.46%
Maillard Pierre-Yves	40.85%
Buffat Michael	35.17%
Mahaim Raphaël	20.60%
Weber Céline	17.94%
Zimmermann Angela	6.75%
Meylan François	5.33%
Gétaz Emmanuel	3.20%

## Taux de participation



Sources : <https://www.elections.vd.ch/>



# Conseil communal du 12 décembre 2023

Canton de Vaud

2 sièges à repourvoir

PARTICIPATION 43.48%



ÉLU-E

Maillard Pierr... 52.30%

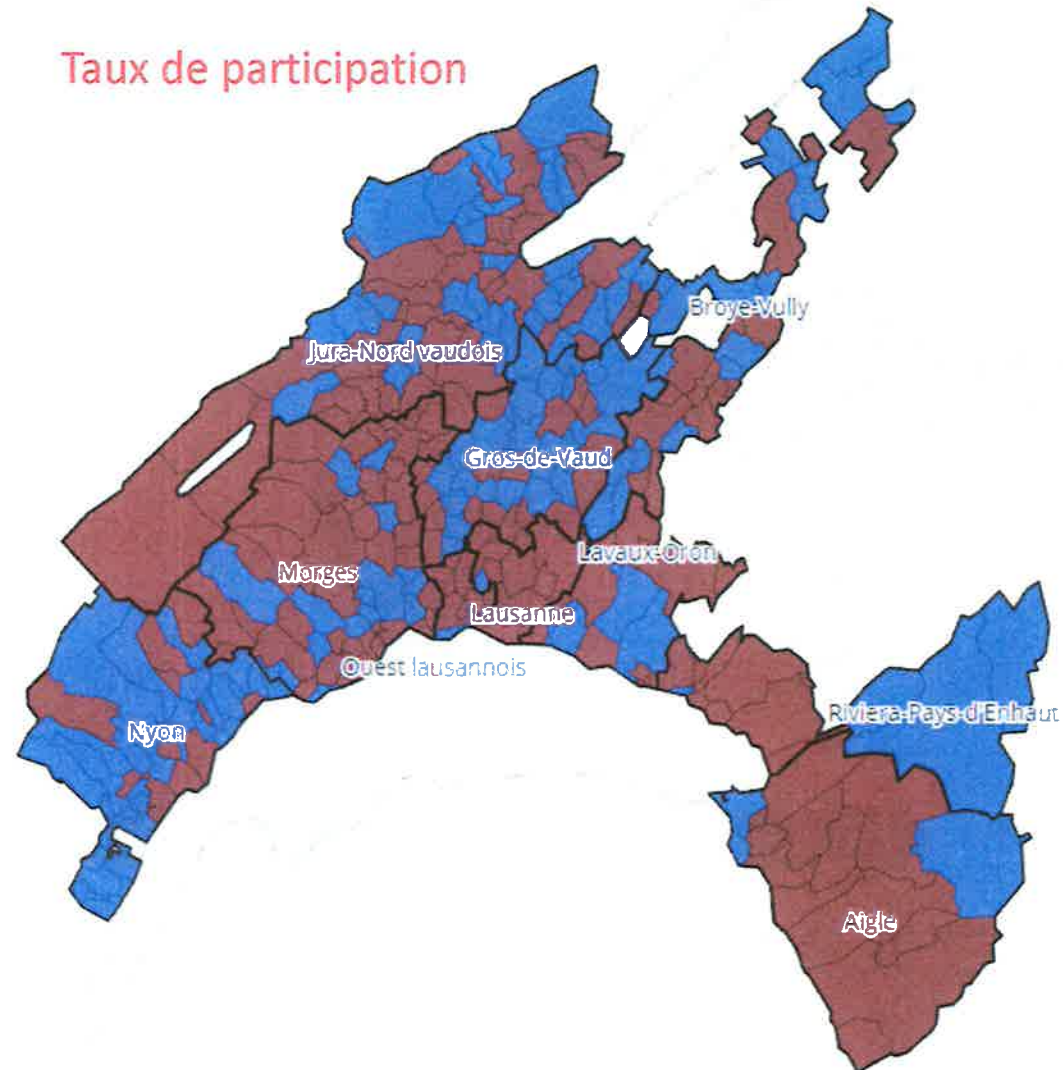
Broulis Pascal

43.72%

Buffet Michael

26.96%

Taux de participation



Sources : <https://www.elections.vd.ch/>



# Conseil communal du 12 décembre 2023

## Conseil des Etats - Jouxens-Mézery

RÉSULTATS FINAUX

CANDIDAT-E-S

LISTES

PARTICIPATION

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

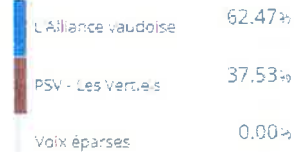
14.11.2023 à 11:45

Jouxens-Mézery

Résultats généraux

1 sièges à repourvoir

PARTICIPATION : 47.78%

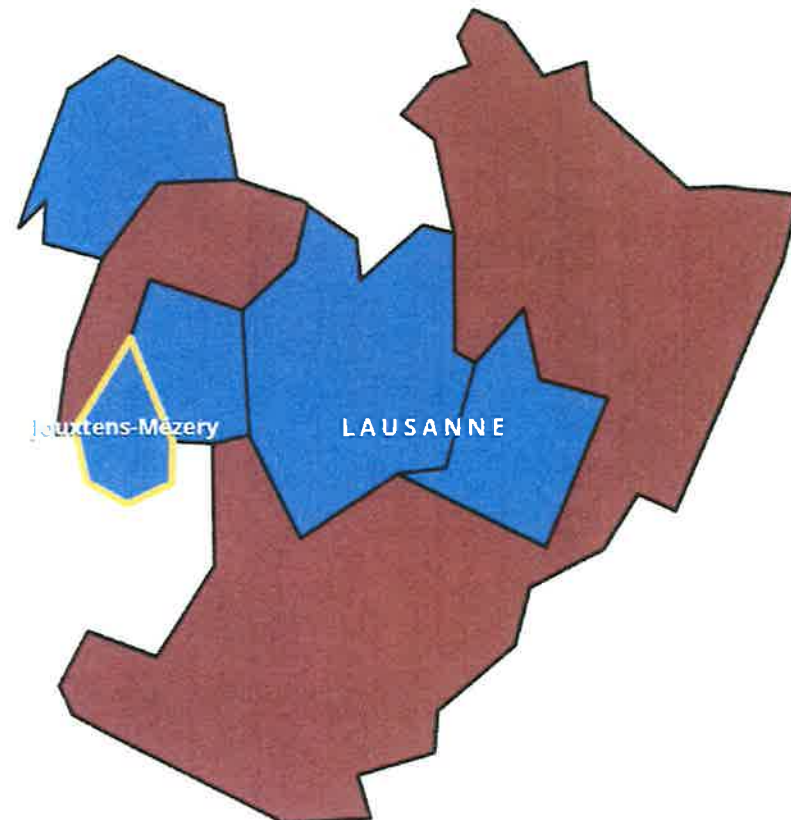


### Détails du scrutin

Électeurs inscrits	969
Bulletins rentrés	463
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	7
Bulletins valables	456

Sources : <https://www.elections.vd.ch/>

Taux de participation  
2<sup>ème</sup> tour





# Conseil communal du 12 décembre 2023

RÉSULTATS FINAUX

CANDIDAT-E-S

LISTES

PARTICIPATION

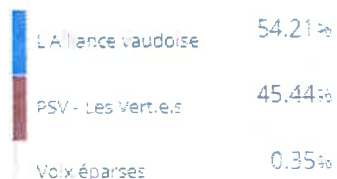
14.11.2023 à 11:45

Canton de Vaud

1 sièges à repourvoir

PARTICIPATION : 37,07%

Taux de participation  
2<sup>ème</sup> tour

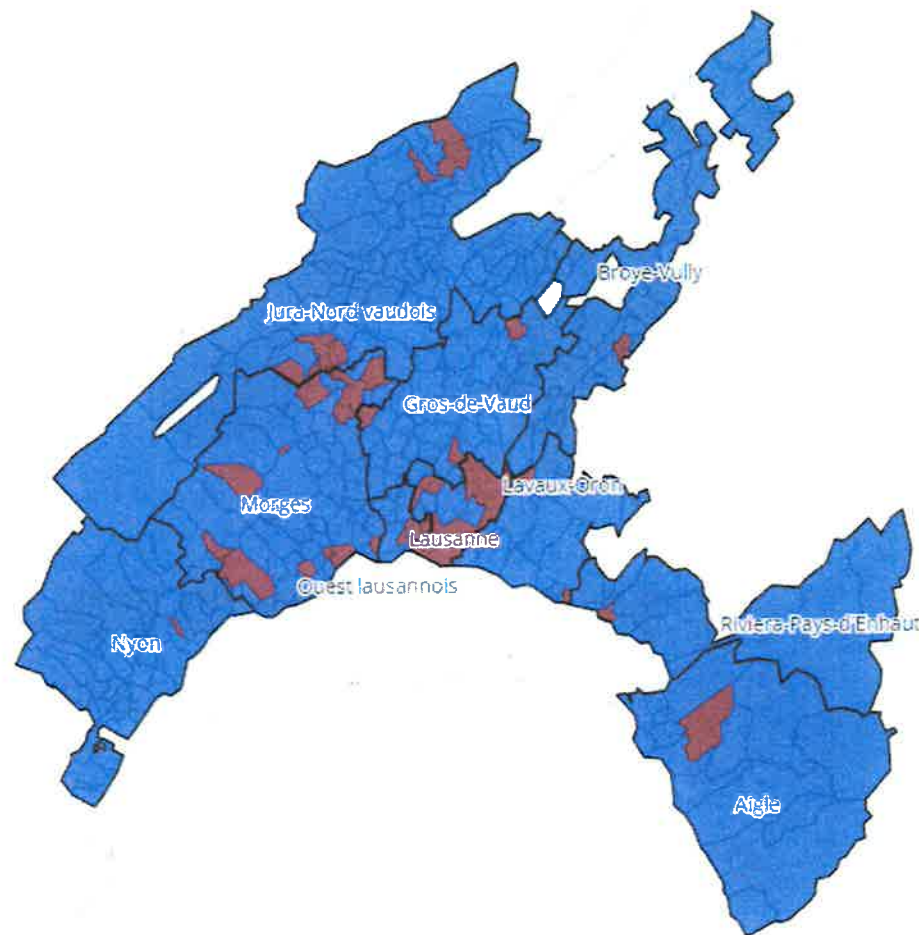


## Détails du scrutin

Électeurs inscrits	450 190
Bulletins retournés	166 899
Bulletins blancs	1 882
Bulletins nuls	731
Bulletins variables	166 168
Suffrages exprimés	164 286

TÉLÉCHARGER

Sources : <https://www.elections.vd.ch/>





SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 DÉCEMBRE 2023

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

(point 3 de l'ordre du jour)

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les communications suivantes :

**1. Absence de M. le Syndic Serge Roy**

Comme vous l'aurez constaté, ce n'est pas votre Syndic qui a ce soir l'honneur de vous lire les communications de la Municipalité. En effet, Serge a dû subir une intervention urgente. Il est désolé de ne pas être parmi vous et regrette de ne pas partager la fondue avec vous tous. Il présente ses cordiales salutations à tous les membres du Conseil communal.

**2. Procédure d'élaboration et d'adoption des règlements communaux**

La Municipalité souhaite attirer l'attention des membres du Conseil communal sur le fait que les projets de règlement qu'elle soumet à l'adoption du Conseil communal suivent une certaine logique systématique et se fondent généralement sur un règlement-type proposé par l'Etat de Vaud et une analyse comparative de divers règlements adoptés récemment par d'autres communes sur le même sujet. Avant d'être soumis à l'adoption du Conseil communal, ils sont en outre soumis à l'examen préalable des services cantonaux, pour s'assurer qu'ils sont conformes au droit supérieur, complets et cohérents.

Lors des débats au Conseil communal, il peut être difficile d'apprécier toutes les conséquences de tel ou tel amendement sur l'équilibre et la systématique du règlement dans son ensemble. Aussi la Municipalité invite les Conseillers communaux à communiquer leurs éventuelles propositions d'amendements si possible à l'avance au bureau du Conseil, pour transmission à l'ensemble des membres du Conseil et de la Municipalité. Cela donnerait en effet à chacun le temps d'examiner la portée de chaque amendement.

En tous les cas, la Municipalité tient à rappeler qu'aux termes de l'art. 77 du règlement du Conseil communal, les amendements doivent être déposés par écrit ou dictés au secrétaire avant d'être mis en discussion. Ils ne peuvent porter que sur les conclusions du préavis et non sur le corps de ce dernier. Ils doivent être suffisamment précis pour ne pas être sujets à interprétation.

---

S'agissant d'un préavis portant sur l'adoption d'un règlement communal, les amendements devraient être énoncés de la manière suivante : *« d'adopter le nouveau règlement communal relatif à ... tel qu'annexé au présent préavis, sous réserve d'abroger, modifier ou compléter l'art. x dudit règlement comme suit : "... " ».*

### **3. ASIGOS – Séance d'information – 14 mars 2024**

En vue de la prochaine séance du Conseil communal et en accord avec le Président du Conseil, la Municipalité organise une séance d'information au sujet de l'ASIGOS, le jeudi 14 mars 2024 à 20h00 à la salle communale. Cette séance, destinée aux membres du Conseil communal, est facultative, mais recommandée.

Les membres du Comité de direction de l'ASIGOS ainsi qu'un représentant de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) seront présents pour répondre à vos nombreuses questions. Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver cette date dans vos agendas.

### **4. Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL)**

Nous avons le plaisir de vous informer que les bureaux techniques du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) et de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) ont regroupé leurs forces. Cette décision a été prise par leurs deux Groupes de pilotage et une nouvelle Convention de collaboration intercommunale du schéma directeur du Nord lausannois a été soumise aux 11 Municipalités partenaires du SDNL pour adoption. Elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et sera conclue pour une durée indéterminée.

La nouvelle convention intercommunale remplace et annule la convention précédente du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Elle tient compte du fait que les travaux du bureau technique portent principalement sur le territoire des communes du périmètre compact du PALM. Dès 2024, les Communes de la deuxième couronne contribueront de façon symbolique au financement du bureau technique du SDNL, et garderont un droit à l'information sur les projets en cours. Les Communes faisant partie du périmètre compact du PALM prendront en charge la majeure partie desdits coûts, selon une clé de répartition basée sur le nombre d'habitants par commune. Les autres modifications par rapport à la précédente convention concernent le changement de commune boursière et de la commune RH mentionné ci-dessous.

Afin de faciliter le côté administratif de cette nouvelle collaboration, la Commune de Renens officie depuis le 1<sup>er</sup> août 2023 comme Commune RH pour la collaboratrice actuelle et le fera pour les collaborateurs futurs du bureau technique du SDNL, comme elle le fait déjà pour les collaborateurs du bureau de SDOL. La direction des deux bureaux techniques est assumée par Benoît Biéler, déjà directeur du bureau SDOL. Les deux bureaux techniques sont donc regroupés à la Rue de Lausanne 35 à Renens. D'autre part, la Commune de Romanel-sur-Lausanne officie depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 comme Commune boursière pour le SDNL.

Jusqu'à l'engagement d'un chef de projet pour les travaux spécifiques du SDNL, le bureau SDOL s'occupe des études en cours et de la représentation des Communes du Nord lausannois dans les organes du PALM, en particulier pour l'élaboration du PALM 2025, en facturant ses prestations.

Au printemps prochain, le SDNL organisera une séance d'information pour les membres de la Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois et des Commissions d'urbanisme.

La Municipalité se réjouit de cette nouvelle organisation reflétant les forts enjeux de collaboration intercommunale qui existent au sein du Nord lausannois.

## **5. Plan d'affectation « A Grandchamp », affectant les parcelles n° 977 à 1004 en zone agricole protégée**

Pour rappel, par acte du 8 juin 2023, l'hoirie de feu Camille Gross, a formé recours auprès du Tribunal fédéral contre l'arrêt du 16 mai 2023 du Tribunal cantonal approuvant l'affectation des parcelles n° 977 à 1004 en zone agricole protégée.

Par courriers des 14 et 17 août 2023, la Direction générale du territoire et du logement, représentant le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS), d'une part, et la Commune de Jouxens-Mézery, par son conseil Me Benoît Bovay, d'autre part, ont déposé leurs réponses au Tribunal fédéral, concluant toutes deux au rejet du recours formé par l'hoirie de feu Camille Gross.

Invité à se déterminer, l'Office fédéral du développement territorial (ARE), a confirmé par courrier du 21 septembre 2023 que, d'un point de vue de l'aménagement du territoire, l'affectation du secteur « A Grandchamp » en zone agricole protégée ne prêtait pas le flanc à la critique. Il a précisé que le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), s'il vise à concentrer le développement dans les espaces qui sont déjà largement urbanisés, laisse une marge de manœuvre aux autorités d'application et leur confère le pouvoir d'affecter des parcelles à des zones non constructibles pour tenir compte du paysage, de la protection des surfaces d'assolement ou encore de l'inventaire des sites construits d'importance nationale (ISOS).

Les échanges d'écritures étant désormais clos, le Tribunal fédéral devrait statuer prochainement.

## **6. Travaux au chemin de la Bâtiaz – Préavis n° 2023 / 01**

Les travaux entrepris par la Commune et par les Services industriels de la Ville de Lausanne au chemin de la Bâtiaz (préavis n° 2023/01) se déroulent comme prévu. Cet important chantier vise, d'une part à réaménager ce chemin en créant un trottoir sur sa partie supérieure et en réalisant d'autres éléments modérateurs de trafic, et, d'autre part, à remplacer la conduite d'eau potable, assainir et prolonger les collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux claires, renouveler le réseau électrique et mettre en conformité l'éclairage public sur ce tronçon. Les travaux seront suspendus pendant les fêtes de fin d'année.

Durant cette période, le transit sera possible sur le chemin de la Bâtiaz et l'accès aux propriétés sera garanti, soit par la partie supérieure, soit par la partie inférieure du chemin. Les travaux reprendront le 15 janvier 2024 et devraient être terminés au printemps.

## 7. Travaux au chemin de Crissier – Préavis n° 2023 / 03


Les travaux de remplacement et réfection des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de Crissier (préavis n° 2023/03) ont connu quelques difficultés liées à la présence de molasse et à la profondeur des canalisations. Les travaux devraient être achevés avant les fêtes de fin d'année, mais la pose du tapis bitumineux définitif a dû être repoussée au printemps.



## 8. Sécurité informatique

La Municipalité est très attentive à la sécurité informatique et procède avec ses prestataires, à des mises à jour régulières de ses systèmes informatiques. Après une première formation à la cybersécurité organisée au printemps 2022 à l'attention de l'ensemble du personnel administratif communal, la Municipalité a organisé le 23 novembre 2023 une nouvelle matinée de sensibilisation aux risques de cyberattaques. Cette formation, donnée par une entreprise spécialisée, a permis à tous les membres du personnel administratif ainsi qu'aux Conseillers municipaux d'actualiser et d'approfondir leurs connaissances sur les principales techniques utilisées par les cybercriminels et les meilleures pratiques pour se prémunir contre les cyberattaques.

Jouxten-Mézery, le 12 décembre 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Vice-Syndic  Le Secrétaire

Thierry Reymond  Mlle Bergmann 

## AJENOL AG 2023- CONSEIL COMMUNAL DU 12.12.2023

Monsieur le président, Madame et Messieurs de la Municipalité, cher.e.s collègues,

Dernière séance de l'AJENOL : 15.11.2022

- À laquelle nous avons participé, Monsieur le Syndic et moi-même, et que j'ai présidée

### Compte-rendu :

- Les termes suivants me semblent résumer l'évolution de l'AJENOL :
  - Changements (à la tête)
  - Modernisation et Professionnalisation
  - Augmentation
- Changements
  - Monsieur Häller, directeur opérationnel, figure marquante et incontournable depuis de nombreuses années de l'AJENOL a pris sa retraite. Madame Evelyne Besseaud, avec un profil d'économiste) lui succède (à 70% vs 50%) Changement également du Municipal en charge de ce secteur à Prilly, Monsieur Luigi Sartorelli.
- Modernisation et professionnalisation
  - Déploiement (implémentation et paramétrage) du progiciel de gestion intégré (SAI ERP) afin de satisfaire aux exigences en matière de gestion et de suivi. AJENOL s'aligne ainsi sur les autres réseaux.
  - Professionnalisation : projets pédagogiques pouvant répondre à l'évolution des besoins et des attentes (qualité de la prise en charge (i.e. AMF), situations familiales de plus en plus complexes et thématique d'inclusion => nouveau poste : déléguée à l'inclusion (à 70%, subventionné en grande partie par la FAJE) pour coordonner des projets relatifs aux besoins dits spéciaux (problèmes somatiques ou comportementaux). Jusqu'ici le sous-effectif avait été souligné à plusieurs reprises.
- Augmentation
  - Ces différents développements impliquent une hausse substantielle du budget (salaires + progiciel) => coût par habitant s'élève à CH 13.76 en 2024 (contre CH 7.82 en 2023)...
  - L'Assemblée a été pour le moins déroutée par cette majoration, se sentant – à nouveau – mise au pied du mur. Elle entend les arguments (adaptation, etc.) et finit par approuver le budget (...déjà accepté par les différentes municipalités et donc intégré dans les leurs...). Elle prie le comité de faire preuve à l'avenir de plus de transparence en amont. Une requête qui avait été déjà soumise mais peu suivie d'effets.
    - Il est donc une nouvelle fois demandé à ce qu'à l'occasion de la séance qui se tient en mai (validation des comptes), une pré-estimation des coûts pour l'année qui suivra soit présentée aux délégué.e.s communaux et que la séance de novembre puisse être consacrée aux questions pédagogiques et la capacité d'accueil
  - Des augmentations budgétaires sont attendues dans les années à venir avec l'élargissement de l'offre à même de répondre aux besoins grandissants (221 familles en attente d'une place, vraisemblablement 250 à fin 2023) et le développement démographique de l'Ouest lausannois => y.c. structures parascolaires.

Je reste à disposition pour toute question ou complément d'information et vous souhaite, Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs de la Municipalité ainsi que vous toutes et tous, collègues conseillères et conseillers communaux, de TRES JOYEUSES FETES.

Lauriane Bridel  
Présidente de l'Assemblée Générale de l'AJENOL

AJENOL Budget 2024

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b><u>Charges salariales</u></b>	<b>280 700.00 CHF</b>		<b>127 500.00 CHF</b>		<b>113 523.10 CHF</b>	
Traitements dir. opér. 70%, dél. incl. 70%, secr. 50%	227 900.00 CHF		101 100.00 CHF		92 169.05 CHF	
Cotisations AVS-AF-AC	18 400.00 CHF		9 600.00 CHF		7 437.25 CHF	
Cotisations CIP	32 900.00 CHF		16 100.00 CHF		13 309.15 CHF	
Assurance accident	1 500.00 CHF		700.00 CHF		607.65 CHF	
<b><u>Charges de fonctionnement</u></b>	<b>5 820.00 CHF</b>		<b>5 820.00 CHF</b>		<b>7 643.60 CHF</b>	
Téléphone, Port, Bureau	700.00 CHF		700.00 CHF		73.10 CHF	
Frais divers Petit mobilier bureau	1 000.00 CHF		1 000.00 CHF		3 535.55 CHF	
Frais bancaires BCV	120.00 CHF		120.00 CHF		75.00 CHF	
Loyer, chauffage, électricité	4 000.00 CHF		4 000.00 CHF		3 959.95 CHF	
<b><u>Autres charges</u></b>	<b>114 870.00 CHF</b>		<b>57 460.00 CHF</b>		<b>48 689.80 CHF</b>	
<b><u>Logiciel</u></b>						
Achat du nouveau logiciel (1ère avance en 2023)	38 460.00 CHF					
Maintenance annuelle du logiciel	43 050.00 CHF		16 000.00 CHF		18 519.55 CHF	
Formation du personnel			1 000.00 CHF			
Développement et adaptation du logiciel			10 000.00 CHF		5 678.50 CHF	
<b><u>Autres charges diverses</u></b>						
Jetons de présence	1 200.00 CHF		1 200.00 CHF		690.00 CHF	
AMF - soutien PEP inclusion /2023: Projet pédagogique	4 200.00 CHF		3 730.00 CHF		16 025.00 CHF	
Honoraires de gestion financière	19 200.00 CHF		16 770.00 CHF			
<b><u>Site internet création</u></b>						
Site internet adaptations	3 000.00 CHF		3 000.00 CHF		2 983.30 CHF	
<b><u>Elaboration grille tarifaire</u></b>						
Hebergement WEB	500.00 CHF		500.00 CHF			
Location/maintenance PC secrétariat	500.00 CHF		500.00 CHF			
Cotisation PEP	1 100.00 CHF		1 100.00 CHF		1 136.00 CHF	
Cotisation à la Faitière des réseaux FRAJE	3 660.00 CHF		3 660.00 CHF		3 657.45 CHF	
<b><u>Recettes</u></b>						
Subvention FAJE - délégué.e à l'inclusion		60 000.00 CHF				
Frais KIKAN facturés aux structures						3 200.00 CHF
<b><u>Participation des communes</u></b>		<b>341 390.00 CHF</b>		<b>190 780.00 CHF</b>		<b>166 656.50 CHF</b>
<i>nb habitants au 31.12.2022</i>						341 390.00 CHF
Bournens	514.00 h.	7 070.00 CHF	3 970.00 CHF		3 416.00 CHF	
Boussens	1 010.00 h.	13 900.00 CHF	7 830.00 CHF		6 939.00 CHF	
Cheseaux	4 527.00 h.	62 290.00 CHF	34 810.00 CHF		30 402.00 CHF	
Jouxtiens-Mézery	1 469.00 h.	20 210.00 CHF	11 420.00 CHF		9 849.00 CHF	
Prilly	12 323.00 h.	169 580.00 CHF	96 560.00 CHF		85 950.50 CHF	
Romanel	3 796.00 h.	52 240.00 CHF	27 240.00 CHF		22 775.00 CHF	
Sullens	1 170.00 h.	16 100.00 CHF	8 950.00 CHF		7 325.00 CHF	
	<b>24 809.00 h.</b>	<b>401 390.00 CHF</b>	<b>401 390.00 CHF</b>	<b>190 780.00 CHF</b>	<b>190 780.00 CHF</b>	<b>169 856.50 CHF</b>
Coefficient de participation des communes		<b>13.76 CHF</b>		<b>7.82 CHF</b>		<b>6.97 CHF</b>
		<b>par habitant</b>		<b>par habitant</b>		<b>par habitant</b>

## **Intervention de Monsieur Jack Manthey à la séance du Conseil communal du 12.12.2023 ( transmise par lui-même au CC par mail en date du 14.12.23)**

"Voilà nous arrivons à ce point – vendre l'école de Jouxens–nous sommes aspirés dans la grande machine qui nous fait perdre petit à petit notre indépendance, via la technique du salami.

Lors de la modification des statuts la Municipalité nous a rassurés que l'école resterait dans la compétence de Jouxens. Voilà un revirement. Encore un. On dit que les promesses n'engagent que ceux qui y croient. On entendra l'explication habituelle que le monde change, que les choses évoluent, etc. Dans ce dossier rien a évolué, les écoles sont les mêmes, les établissements aussi, les élèves, les communes, les prévisions des besoins. Mais ce fait n'a pas été anticipé, ou plutôt l'anticipation a été éteinte par les assurances que ceci n'arriverait pas.

Notre commune est aspirée dans une très grande structure, crée pour externaliser la dette, un subterfuge pour sortir la dette des comptabilités des communes et pour pouvoir s'endetter davantage. Il y a des très grands enjeux financiers. Une dette de 150 Mo CHF est prévue pour l'ensemble.

Donc un grand risque financier pour Jouxens, surtout que la grande partie de la structure ne concernent pas les élèves de notre commune. Une limitation du périmètre aurait pu être anticipée. Si on nous dit que ceci n'est pas possible – mais quand même ceci l'est, la commune de Prilly sort une partie de son territoire, Malley du périmètre. Donc c'est quand même possible.

La risque est aussi la taille de cette structure, une surcharge de nos municipaux qui devront s'occuper de affaires qui ne concernent pas notre commune, au dépend du temps pour notre commune.

Le risque est aussi lié à une grande commune qui fonctionne différemment et selon d'autres enjeux, beaucoup plus politiques. Exemples des risques : la presse a informé récemment d'un possible substantiel dépassement de couts des travaux à Prilly pour BHNS, on parle de 20 Mo CHF de dépassement. Un autre risque, aussi selon la presse : le conseil d'Etat a ordonné une enquête administrative concernant le fonctionnement de la Municipalité de Prilly.

L'objectif d'Asigos est louable, mais pour un atteindre un objectif on peut prendre divers itinéraires. Je trouve que, par manque d'anticipation, l'itinéraire choisi est risqué, et d'autres n'ont hélas pas été explorés.

La manque d'anticipation était le cas pour divers sujets concernant la gestion scolaire a Jouxens. Par manque d'anticipation, sous la pression du temps on a construit des pavillons avec le résultat que nous connaissons. Par manque d'anticipation les statuts actuels d'Asigos+ ont été acceptées deux ou trois ans après le délai donné par le Conseil d'Etat. Pour les faire accepter on nous a expliqué que l'école resterait propriété de Jouxtes. Et voilà un revirement, l'école sera vendue et notre commune est aspirées dans la trop grande structure. Par manque d'anticipation les nouveaux statuts nécessitent rapidement des améliorations. Par manque d'anticipation on n'a pas conçu une structure scolaire approprié à la taille de notre commune,

Je me demande quels autres revirements nous attendent. Par exemple, les statuts d'Asigos prévoient l'obligation de la mise à disposition des terrains par les communes, et

aussi la possibilité de conduire par Asigos de projets immobiliers. On nous explique qu'une école est un projet immobilier. C'est vrai, mais il peut y avoir des projets immobiliers qui ne sont pas des écoles, par exemple des bureaux ou d'autres constructions. Un risque pour la commune. On a vu à Romanel que la construction des pavillons s'est faite sans quelconque décision du conseil communal, sous le couvert du « provisoires ». On verra sa durée.

Un autre risque d'être dans une si grande structure est que les décisions découlent d'autres logiques que celle de notre petite commune. Les explications que notre commune aura son mot à dire n'engagent que ceux qui y croient. J'en veux comme exemple le budget 2024, pour lequel la commune de Prilly a revu ses relations avec Asigos et a déplacé certaines de ses charges sur Asigos, notamment l'entretien des espaces verts, 97'000 CHF, malgré l'armée de concierges qui s'occupent des écoles. Ceci n'a pas été le cas auparavant. Est-ce que notre commune a pesé dans cette décision, ne serait-ce que pour exiger que les autres communes soient traitées sur le même pied d'égalité, au lieu de prendre acte de ce qui semble être une décision unilatérale ?

La structure se voit chargée par d'autres dépenses. Encore dans le budget 2024, il y a 20'000 CHF de dépenses pour les études de mobilité scolaire, à Prilly. C'est une tâche communale, et a été demandé dans les années précédentes à la commune de Prilly.

Pour en venir au préavis :

Je déposerai un amendement concernant les panneaux solaires sur notre école. Il n'est pas judicieux de transférer les panneaux solaires à Asigos. Maintenant qu'ils sont presque amortis, ils rapportent un bénéfice à la commune. On peut parfaitement dissocier la propriété du bâtiment et la propriété des panneaux.

Le fait qu'ils soient situés sur le toit du bâtiment n'a rien à voir avec le transfert de la propriété du bâtiment. Il existe des nombreux cas de bâtiments où les panneaux solaires n'appartiennent pas au propriétaire du bâtiment. C'est similaire au cas d'une machine tierce installée dans un local.

Le non-transfert des panneaux est beaucoup plus simple techniquement et comptablement pour les facturations et décomptes futurs que leur transfert. En plus c'est une seule installation, donc plus simple gérer que une copropriété. Et de surcroît permet à la commune de tirer bénéfice de ses investissements antérieurs. Donc il ne faut pas vendre les panneaux solaires.

Je voterai également contre le préavis même, afin d'indiquer le désaccord avec la manière de gérer l'ensemble du dossier, sachant que j'essaie depuis des années d'avertir sur les risques de cette trop grande structure."

## Amendement :

Les conclusions du préavis sont amendées comme suit :

1) Les ~~panneaux solaires~~ restant la propriété de la commune de Jouxten.

~~parc photovoltaïque~~

~~et le montant de cession sera adapté~~

Jouxten, 12 décembre 2023



Jacek Manthey

~~en conséquence~~

2) Le montant de la cession est  
amendé modifié  
à 366'000 fr

3  
Zabotir

### **Motion et texte introductif Monsieur Vincent Ganière CC 12.12.23**

Lors du conseil communal du 10 octobre un nouveau « Règlement communal relatif aux émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions » a été adopté.

Avant cette révision, la commune supportait environ 80% des couts générés par l'examen des dossiers relatifs aux constructions et dorénavant il s'agira d'environ 20% (le reste étant à la charge des requérants). Ceci libère des fonds pour inciter à des comportements énergétiquement vertueux.

Les énergies renouvelables et la sobriété énergétique doivent être favorisés par la commune ; par exemple en encourageant l'installation de pompes à chaleur, de panneaux solaires ou la réalisation de travaux de rénovation pour isoler les bâtiments. Se pose également la question d'installation de citernes pour récolter les eaux de pluie. Outre l'aspect purement écologique ceci renforce notre résilience face à diverses crises comme des problèmes d'approvisionnement (exemple : gaz russe, crise pétrolière...) ou la sécheresse. Le « marché » et les subventions cantonales ou fédérales incitent déjà à certains comportements comme la pose de pompe à chaleur mais il semble que d'autres aspects sont moins favorisés comme la rénovation thermique.

Qu'est-ce qui fait sens actuellement en termes de subvention dans *notre* commune dont la structure sociogéographique est très singulière (majorité de villas / propriétaires individuels) ? Faut-il subventionner les projets individuels et/ou la rénovation des bâtiments de la Commune ?

Les soussignés déposent la motion suivante :

**Le Conseil Communal charge la Municipalité d'examiner la création d'un fond visant à subventionner la production d'énergie renouvelable et des projets de rénovation ou de sobriété énergétique tout en tenant compte des spécificités de la Commune et des aspects concrets du marché actuel.**

Vincent GANIERE

Renato RUTTA

Alexandre MILLIET

Jean-François OBERSON

Julien VERREY